



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud



AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud tiendra une assemblée publique concernant l'avenir de l'école primaire de Sainte-Lucie en fonction de la politique de maintien ou de fermeture des établissements en vigueur à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

L'assemblée se déroulera le mardi 3 octobre 2017 à 19 heures à l'école au 19, route des Chutes à Sainte-Lucie-de-Beauregard.

Donné à Montmagny ce 20^e jour de juin 2017

La secrétaire générale, Caroline Isabelle